

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFPE 103 Subventions (359.362 euros) et avenants n° 2 et 4 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 30 janvier 2017 et 29 juin 2018 par l'association France Horizon et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 1 et 3 signées le 2 juillet 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association France Horizon ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 2 et 4 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association France Horizon ayant son siège social 5 place du Colonel Fabien (10^e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 70 352 euros est allouée à l'association France Horizon pour son établissement multi-accueil sis dans le 14^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2020_02912).

Article 3 : Une subvention de 289 010 euros est allouée à l'association France Horizon pour son établissement multi-accueil sis dans le 17^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2020_02911).

Article 4 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO